



## prêt bancaire refusé

Par **patryck**, le **15/03/2019** à **11:31**

Bonjour

Ma banque me refuse un prêt bancaire d'un montant de 2000€ remboursable sur 1 an sous prétexte que j'ai été uis en liquidation de société en 2011. En ont ils le droit

Merci de votre réponse Cordialement

Par **youris**, le **15/03/2019** à **12:08**

bonjour,

une banque n'est jamais obligé d'accorder un crédit.

salutations

Par **patryck**, le **15/03/2019** à **13:58**

je ne dis pas qu'une banque doit accepter tous les prêts mais ma question est : ont ils le droit de se referer à une liquidation juduciaire pour refuser ?

Par **youris**, le **15/03/2019** à **17:20**

avant d'accorder un prêt l'organisme de crédit a l'obligation de vérifier votre capacité à rembourser le prêt demandé .

dans votre situation, je suppose que vous figurez dans le fichier FIBEN de la banque de france qui comporte une cotation.

les fichiers gérés par la BDF ont justement pour but de centraliser les informations que doivent consulter les organismes de crédit avant d'accorder un crédit.

donc le motif du refus de prêt n'est pas contestable, sachant que souvent les personnes qui

ne peuvent plus rembourser leurs prêts attaquent, parfois avec succès, leurs banques en leur reprochant de leur accorder un prêt sans avoir la capacité à le rembourser.

Par **Visiteur**, le **15/03/2019** à **20:22**

Bonjour

Oui, cela devient même une mode, mais le plus important problème pour les prêteurs est le manque de civisme ou d'honnêteté des emprunteurs, notamment sur leur réel endettement.